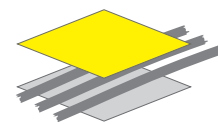


## Les centres de formation d'apprentis du BTP poursuivent en 2013 leur mobilisation auprès des entreprises pour le recrutement d'apprentis, dans le cadre de la prolongation de la convention pour le développement de l'apprentissage conclue avec l'État.

**CCCA-BTP***Le réseau de l'apprentissage BTP*

**Le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics), association nationale, professionnelle et paritaire qui anime, coordonne et participe au financement du réseau de l'apprentissage BTP (103 centres de formation d'apprentis (CFA) du BTP), organise depuis 2010 une campagne de mobilisation pour sensibiliser les entreprises du BTP à l'importance de recruter des apprentis.**

Le contexte économique encore tendu auquel les entrepreneurs du secteur doivent faire face ne favorise toujours pas pleinement les recrutements de jeunes en apprentissage. Il a indéniablement constitué depuis 2008 un frein à l'effort de formation habituellement engagé par les professionnels, fort heureusement atténué par les actions engagées depuis 2010.

De fait, l'effectif total de jeunes en formation dans les 103 CFA du réseau CCCA-BTP accuse en 2012/2013 **une baisse de 3,7 %, ramenant le nombre global d'apprentis à 63 800** contre 66 200 en 2011/2012 ; **une baisse significative mais qui reste contenue, au regard de la conjoncture économique difficile du secteur, grâce à la mobilisation du réseau de l'apprentissage BTP vers les entreprises depuis 2010.**

**La poursuite de la mobilisation vers les entreprises du BTP s'avère donc essentielle en 2013 pour répondre à un objectif d'intérêt général de la profession** qui se trouvera inévitablement, dès la sortie de crise, dans une situation de pénurie de salariés qualifiés du BTP.

De plus, le secteur, qui doit relever les défis liés aux changements techniques et réglementaires et répondre aux nouveaux impératifs du développement durable, vit **une mutation majeure qui doit s'accompagner d'évolutions rapides en matière de compétences professionnelles, de formations qualifiantes, de performances et de services pour ses entreprises et ses salariés.**

Face aux résultats positifs de la mobilisation et afin de poursuivre la lutte contre la baisse des effectifs au sein des CFA, les partenaires sociaux du secteur de la construction, réunis au sein du conseil d'administration du CCCA-BTP, ont unanimement souhaité que l'action engagée depuis 2010 se poursuive en 2013. Les professionnels du BTP réaffirment ainsi **leur volonté de poursuivre leur investissement dans la formation des jeunes par l'apprentissage à leurs métiers.**

L'État, avec le ministère de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle, et le CCCA-BTP ont conclu en 2010 une convention d'objectifs et de moyens, dont l'objectif est, d'une part, de promouvoir la formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP et, d'autre part, de favoriser le recrutement d'apprentis par les entreprises. Les entreprises particulièrement ciblées sont celles qui n'ont jamais recruté d'apprenti et celles qui n'ont pas recruté d'apprentis depuis plus de deux ans.

**Cette convention d'objectifs et de moyens pour le développement de l'apprentissage pour le recrutement de 75 développeurs de l'apprentissage BTP a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2013**, aujourd'hui dans le cadre du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

L'un des objectifs fixés par la nouvelle prolongation de la convention d'objectifs et de moyens est notamment de permettre **la conclusion de 27 120 nouveaux contrats d'apprentissage sur la totalité de la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 31 décembre 2013, soit 7 120 contrats en 2013. En outre, des objectifs chiffrés de nombre de contrats d'apprentissage signés ont été fixés par région.**

Grâce à l'important travail réalisé par les équipes des CFA, les trois premières années de mobilisation nationale, en direction des entreprises du BTP partout en France, ont porté leurs fruits : **près de 22 000 nouveaux contrats ont été signés entre 2010 et 2012**, avec des entreprises n'ayant jamais recruté d'apprentis ou n'ayant pas recruté d'apprenti depuis plus de deux ans, dépassant l'objectif initialement fixé.

En appui des équipes des CFA, **75 développeurs de l'apprentissage BTP**, chargés de relations avec les entreprises, formés par le CCCA-BTP et par les CFA, conseillent et accompagnent les entrepreneurs dans leur démarche de recrutement d'apprentis en leur présentant tous les atouts de cet investissement. **Les développeurs de l'apprentissage ont réalisé 11 056 visites en entreprises en trois ans, de 2010 à 2012.**

**Une communication directe auprès des entreprises est organisée pour les sensibiliser dans toutes les régions de France. Les développeurs de l'apprentissage BTP, au côté des conseillers jeunes et entreprises des CFA du BTP, constituent l'élément central et privilégié du dispositif** mis en place par le réseau CCCA-BTP. Il s'agit de favoriser l'augmentation du nombre de recrutements d'apprentis par les entreprises du secteur de la construction. Ce dispositif de 7,5 millions d'euros sur trois ans est financé à 50 % par l'État et à 50 % par le CCCA-BTP.

Le montant total de la subvention s'élève à 1 million d'euros pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, soit une participation totale de l'État de 3,75 millions d'euros et de 3,75 millions d'euros du CCCA-BTP sur la période 2010/2013.

L'ensemble du dispositif est organisé avec le soutien de PRO BTP (groupe de protection sociale au service du bâtiment et des travaux publics) et de la Fondation BTP PLUS (la Fondation de l'entreprise BTP GESTION, organisme paritaire de l'épargne salariale pour le secteur du BTP).

**Des outils d'information articulés sur le thème « Son avenir c'est aussi le mien »** sont à la disposition des entreprises pour expliciter concrètement les bonnes raisons de recruter un apprenti : une affiche, un dépliant, un hors-série du magazine *Apprentissage BTP*, un label : « Je forme des apprentis avec les CFA du BTP » et **un site Internet dédié à la disposition des entreprises : [www.apprentissage-btp.com](http://www.apprentissage-btp.com)**

L'apprentissage, loin d'être une voie de recours pour les jeunes qui n'ont pu trouver de réponse adaptée dans le cadre du système éducatif traditionnel, constitue **un parcours de formation ouvert aux 16-25 ans offrant un projet professionnel solide et, à terme, de véritables possibilités d'évolution dans les métiers de la construction.**

» [www.apprentissage-btp.com](http://www.apprentissage-btp.com)

Service de presse : **Patricia Desmerger**

Campagne - 34 rue des Bourdonnais - 75001 Paris

Tél. : **01 42 02 45 44 - 06 07 47 34 77** - [patricia.desmerger@orange.fr](mailto:patricia.desmerger@orange.fr)